



Vice de procédure pour erreur d'identité

Par **myssi**, le **04/03/2012** à **13:53**

Bonjour,

je viens poser cette question à toutes personnes susceptible de me répondre.

J'ai étai arrêté pour stupéfiants en juin 2008. Je viens de recevoir ma convocation pour le jugement et à ma stupéfaction le nom de jeune fille de ma mère est erroné puisqu'il apparait comme son nouveau nom d'épouse alors que pour tous les autres prévenu (42 au total) le prénom de la mère est suivi du nom de jeune fille.

y a t-il un vice de procédure sachant que je ne suis pas la fille de monsieur Pascal X et de Marie Y (nom de remariage)

Par **Tisuisse**, le **04/03/2012** à **19:02**

Bonjour,

C'est vous qui êtes jugé, pas votre mère. Concluez !